

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature déposé à
l'Assemblée nationale le 6 février 2018

AMENDEMENT

Article 1

Modifier le premier alinéa de l'article 6
du Règlement sur la déclaration de candidature
modifié par l'article 1 du Règlement
modifiant le Règlement sur la déclaration
de candidature déposé à l'Assemblée
nationale en ajoutant « entièrement »
après le mot « visage » et les
mots « clairement visible, » après le
mot « découvert »

Refusé
C. Paquin